

Fabrication artisanale de masques barrières

Avant toute chose, il est important de rappeler qu'un masque artisanal (ou « masque grand public », ou « masque barrière ») n'est **ni un dispositif médical** au sens du règlement UE/2017/745, **ni un équipement de protection individuelle** au sens du Règlement UE/2016/425. Il complète **les gestes barrières et les règles de distanciation sociale**. Il est destiné au grand public et notamment à toute personne saine ou asymptomatique.

L'association Française de Normalisation, ou Afnor, a regroupé, dans un document intitulé « AFNOR Spec – Masques barrières », une série de recommandations pour l'élaboration de ce type de masque. Ce document est régulièrement mis à jour. Nous vous invitons à consulter le site de l'Afnor pour prendre connaissance de la dernière version : <https://masques-barrieres.afnor.org/home/telechargement>

Une plateforme solidaire

L'Afnor a créé une plateforme solidaire <https://masques-barrieres.afnor.org> qui met en relation des offreurs de masques barrières (artisans, industriels, particuliers) et les demandeurs. Sur cette plateforme, vous trouverez également les informations nécessaires pour fabriquer votre propre masque barrière <https://masques-barrieres.afnor.org/home/faire-mon-masquebarriere> et notamment les patrons à télécharger en version adulte et junior ainsi que des liens vers des tutoriels vidéo.

Les patrons recommandés au 11/05 sont joints ci-après à titre d'exemple. Il est indispensable de vérifier la disponibilité d'une mise à jour plus récente (à titre d'exemple, les masques avec couture sagittale initialement recommandés sous la dénomination « CHU de Grenoble » sont désormais déconseillés).

Pour les fabriquer, vous aurez besoin :

- **De tissu** : l'Afnor teste chaque combinaison de tissu que lui proposent les professionnels et compile ces résultats dans un tableau régulièrement mis à jour sur le site. Pour résumer et schématiser, utilisez un tissu 100% coton, au maillage serré et d'épaisseur moyenne. Quoiqu'il arrive, **reportez-vous toujours au site de l'afnor pour plus de précisions.**

Si vous manquez de tissu, il est envisageable de faire une commande groupée de tissu, si la demande est suffisamment importante.

- **D'élastique** : celui-ci vient parfois à manquer, c'est pourquoi la municipalité a passé une commande groupée. Sur demande, la mairie vous fournira 2 m d'élastique ce qui vous permettra de fabriquer 5 masques. Vous pouvez également utiliser du biais ou des liens, auquel cas, vous n'aurez qu'à les nouer derrière la tête.
- **De fil et d'une aiguille ou d'une machine à coudre** (mais la couture peut se réaliser à la main).

En savoir plus...

Pour toute question, veuillez consulter la FAQ suivante : <https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>